

Seconde Modification de l'Offre Publique d'Achat

de

Edelweiss Holdings ApS, Copenhague, Danemark

(une filiale indirecte et entièrement contrôlée de Danaher Corporation, une société dont le siège statutaire est à Wilmington, Etat du Delaware, et dont le siège opérationnel se trouve à Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique)

pour toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50 chacune en mains du public de

Leica Geosystems Holdings SA, Balgach, Suisse

Actions nominatives de Leica Geosystems Holdings SA

Numéro de valeur: 1.087.048 ISIN CH0010870480 Bloomberg: LGSN SW

Actions nominatives de Leica Geosystems Holdings SA présentées à l'acceptation

(seconde ligne de négoce)

Numéro de valeur: 2.231.873 ISIN CH0022318734 Bloomberg: LGSNE SW

Supplément du 30 août 2005 au prospectus d'offre du 28 juillet 2005, tel que modifié le 12 août 2005.

Ce supplément a pour but d'actualiser le prospectus d'offre d'Edelweiss Holdings ApS daté du 28 juillet 2005 en intégrant des informations qui ont été publiées après la publication du dernier supplément du 12 août 2005 et qui ont trait à l'Offre.

1. Introduction

Edelweiss Holdings ApS (« **Edelweiss** ») est une filiale indirecte et entièrement contrôlée de Danaher Corporation, une société organisée selon le droit de l'Etat du Delaware avec un siège opérationnel à Washington, D.C., Etats-Unis (« **Danaher** »).

Le 27 juin 2005, Hexagon AB (publ), une société suédoise, (« Hexagon ») a publié une offre publique d'achat pour toutes les actions d'une valeur nominale de CHF 50 chacune en mains du public (les « Actions ») de Leica Geosystems Holdings SA (« Leica ») à un prix de CHF 440 par Action. Le 15 juillet 2005, le Conseil d'administration de Leica a formellement recommandé aux actionnaires de Leica de ne pas accepter l'offre d'Hexagon. Le 21 juillet 2005, Hexagon a modifié son offre et a réduit le prix offert à CHF 436 par Action, pour tenir compte du dividende de CHF 4 par Action payé par Leica le 11 juillet 2005 pour l'exercice annuel achevé au 31 mars 2005. Le 25 juillet 2005, Hexagon a houveau modifié son offre et en a prolongé la période initiale d'acceptation jusqu'au 9 août 2005, se conformant ainsi à une recommandation de la Commission des OPA du 20 juillet 2005.

Le 28 juillet 2005, Edelweiss a présenté une offre publique d'achat pour toutes les Actions en mains du public (l'« Offre »). Le prix net de l'Offre d'Edelweiss est de CHF 500 par Action, moins le montant brut d'éventuels dividendes ainsi que de l'effet d'autres éléments dilutifs qui pourraient intervenir avant la date d'exécution de l'Offre.

Le 9 août 2005, la Commission des OPA a recommandé de modifier les conditions de l'Offre d'Edelweiss et le contenu du prospectus d'offre d'Edelweiss du 28 juillet 2005 (le « **Prospectus »**). Les modifications requises ont été intégrées dans une modification du Prospectus datée du 12 août 2005 (le « **Premier Supplément »**).

Le 15 août 2005, Hexagon a annoncé une augmentation de son prix d'offre (1) en augmentant la composante en espèces à CHF 440 net par Action et (2) en offrant cinq actions B nouvellement émises d'Hexagon par Action. L'offre révisée d'Hexagon a été publiée le 18 août 2005. Suite à la publication de l'offre révisée d'Hexagon, la Période d'Offre de l'Offre d'Edelweiss a été prolongée au 23 septembre 2005.

Suite à l'annonce de l'offre révisée d'Hexagon, le contrat d'offre conclu par Danaher, Edelweiss et Leica (le « Contrat d'Offre » – voir Section 5.3 du Prospectus) a été résilié d'un commun accord le 18 août 2005. Par ailleurs, le 24 août 2005, Edelweiss a accepté de résilier le contrat par lequel Paulson & Co. Inc. s'était irrévocablement engagé à accepter l'Offre d'Edelweiss et à notifier à l'acceptation les 146'331 Actions qu'il détient et qui représentent au total 6.24 pour cent du capital et des droits de vote de Leica (l'« Engagement Paulson » – voir Section 5.3 du Prospectus).

Dans sa recommandation du 24 août 2005, la Commission des OPA a confirmé la prolongation de l'Offre d'Edelweiss et de l'offre révisée d'Hexagon au 23 septembre 2005.

Ce second supplément au Prospectus (le « **Second Supplément** ») est publié suite à (i) l'extension de la Période d'Offre de l'Offre d'Edelweiss, (ii) la résiliation du Contrat d'Offre, (iii) la résiliation de l'Engagement Paulson et (iv) la recommandation de la COPA du 24 août 2005.

Les définitions de termes et d'expressions contenues dans le Prospectus ou dans le Premier Supplément valent également pour ce Second Supplément, à moins que le contraire ne soit spécifié. Les références à des Sections sont des références à des sections du Prospectus, à moins que le contraire ne soit spécifié.

2. Extension de la Période d'Offre, report du Délai Supplémentaire d'Acceptation et de l'exécution de l'Offre (Sections 2.4, 2.5, 7.3 et 7.5)

La Période d'Offre à laquelle il est fait référence dans la Section 2.4 du Prospectus et la Section 2 du Premier Supplément est étendue jusqu'au 23 septembre 2005, 16 h 00 HEC. Edelweiss se réserve le droit de prolonger la Période d'Offre à une ou

plusieurs reprises. Le Délai Supplémentaire d'Acceptation auquel il est fait référence dans la Section 2.5 du Prospectus courra vraisemblablement du 29 septembre 2005 au 12 octobre 2005. La seconde ligne de négoce auprès du SWX Swiss Exchange a été ouverte le 12 août 2005. Le Premier Terme d'Exécution et le Second Terme d'Exécution auxquels il est fait référence dans la Section 7.5 du Prospectus sont reportés respectivement au 30 septembre 2005 et au 21 octobre 2005.

3. Personnes agissant de concert avec Edelweiss (Section 3.3)

Leica, ses filiales et sociétés contrôlées ont cessé d'agir de concert avec Edelweiss suite à la résiliation du Contrat d'Offre le 18 août 2005. Dès lors, Leica, ses filiales et sociétés contrôlées ont uniquement agi de concert avec Edelweiss entre le 25 juillet 2005, date de la signature du Contrat d'Offre, et la résiliation de ce contrat le 18 août 2005.

A l'heure actuelle, seule Danaher, ses filiales et sociétés contrôlées agissent de concert avec Edelweiss dans le contexte de l'Offre.

4. Participation d'Edelweiss et des personnes agissant de concert avec lui dans Leica (Section 3.5)

Au 28 août 2005, Edelweiss et les personnes agissant de concert avec lui détenaient 95'000 Actions, représentant 4.05 pour cent du capital-actions et des droits de vote de Leica. Au 28 août 2005, Edelweiss et les personnes agissant de concert avec lui ne détenaient aucun droit d'option ou de conversion portant sur des Actions.

5. Accords entre Edelweiss et Leica, ses administrateurs, directeurs et actionnaires (Section 5.3)

Le Contrat d'Offre a été résilié d'un commun accord le 18 août 2005. Edelweiss a accepté de résilier l'Engagement Paulson le 24 août 2005. Dès lors, le seul accord existant au 28 août 2005 entre Edelweiss et les personnes agissant de concert avec lui, d'une part, et Leica, ses administrateurs, directeurs et actionnaires, d'autre part, est l'accord de confidentialité auquel il est fait référence à la Section 5.3 du Prospectus.

Rapport de l'organe de contrôle au sens de l'article 25 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières

En notre qualité d'organe de contrôle reconnu pour la vérification d'offres publiques d'acquisition au sens de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (« LBVM »), nous avons vérifié le second supplément au prospectus d'offre (le « Second Supplément »). Notre rapport daté du 26 juillet 2005 sur le prospectus d'offre a été publié dans le prospectus d'offre. Notre rapport, daté du 11 août 2005, sur le premier supplément au prospectus d'offre, a été publié dans le premier supplément au prospectus d'offre.

La responsabilité de l'établissement du Second Supplément incombe à l'offrant alors que notre mission consiste à vérifier ce document et à émettre une appréciation le concernant.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans le Second Supplément puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les indications figurant dans le Second Supplément en procédant à des analyses et à des examens, partiellement par sondages. En outre, nous avons apprécié le respect de la LBVM et de ses ordonnances d'exécution. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation:

- le Second Supplément est conforme à la LBVM et à ses ordonnances d'exécution;
- le prospectus d'offre, tel que modifié par le premier supplément publié le 12 août 2005 et par le Second Supplément, est complet et exact en référence aux exigences de publication de la LBVM et de ses ordonnances d'exécution;
- l'égalité de traitement des destinataires de l'offre est respectée;
- le financement de l'offre est assuré et les fonds nécessaires sont disponibles; et
- les dispositions sur les effets de l'annonce préalable de l'offre publique d'acquisition ont été respectées.

DELOITTE & TOUCHE SA

Peter Quigley Serge Montangero

Genève, le 29 août 2005

7. Références au Prospectus, tel que modifié par le Premier Supplément

Ce Second Supplément forme une partie intégrante du Prospectus, tel que modifié par le Premier Supplément. Sous réserve des modifications contenues dans ce Second Supplément, le Prospectus, tel que modifié par le Premier Supplément, demeure inchangé et conserve sa validité. Ceci vaut en particulier et sans limitation pour la **Notice to U.S. Holders of Shares** et pour l'information contenue dans la Section « **Restrictions à l'Offre** », en particulier et sans limitation en ce qui concerne le **Royaume-Uni.**

8. Droit applicable et for

Tous les droits et obligations résultant de l'Offre, telle que décrite dans le Prospectus, tel que modifié par le Premier Supplément et ce Second Supplément, sont soumis au droit matériel suisse. Les litiges résultant de l'Offre ou relatifs à l'Offre seront soumis à la juridiction exclusive des tribunaux du canton de Zurich, Suisse.

9. Calendrier indicatif

Fin de la Période d'Offre 23 septembre 2005 Publication du résultat intermédiaire provisoire: 26 septembre 2005' Publication du résultat intermédiaire: 29 septembre 20057 29 septembre 2005 Début du Délai Supplémentaire d'Acceptation: Premier Terme d'Exécution: 30 septembre 20057 Fin du Délai Supplémentaire d'Acceptation: 12 octobre 2005* Publication du résultat final provisoire: 13 octobre 2005 Publication du résultat final: 18 octobre 2005 Second Terme d'Exécution: 21 octobre 2005

* Edelweiss se réserve le droit de prolonger la Période d'Offre conformément à la Section 2.4 (Période d'Offre) du Prospectus tel que modifié par le Premier Supplément et par ce Second Supplément, auquel cas le premier Terme d'Exécution et le Second Terme d'Exécution seront repoussés. Edelweiss se réserve également le droit de repousser le Premier Terme d'Exécution et le Second Terme d'Exécution conformément à la Section 2.6 (Conditions) du Prospectus tel que modifié par le Premier Supplément et par ce Second Supplément.

10. Informations et documents

Le Prospectus, ainsi que le Premier Supplément, ce Second Supplément et le formulaire d'acceptation, peuvent être obtenus sans frais auprès d'UBS Investment Bank, Prospectus Library, Case postale, CH-8098 Zurich, Suisse (téléphone: +41 44 239 47 03, téléfax: +41 44 239 21 11, e-mail: swiss-prospectus@ubs.com).

